

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2017 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Christelle FOSSANO.

M. GUER Alexandre est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 août 2017
 1. Travaux accessibilité
 2. Sollicitation amendes de police pour travaux sécurité sur la RD70
 3. Sollicitation Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour travaux sécurité sur la RD70
 4. Sollicitation Contrat Territoire Solidaire (CTS) pour travaux sécurité sur la RD70
 5. Règlement location salle communale
 6. Devis éclairage public
 7. Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
 8. Entrées et Sorties du SDAA54
 9. Annulation de la délibération du 18/05/2015 sur la suppression de l'exonération des 2 ans des constructions nouvelles à usage d'habitation
 10. Remboursement des frais engagés par M. le Maire
- Questions et informations diverses
 - Demande concession Salins du Midi

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 02/08/2017 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 08/08/2017.

1. Travaux accessibilité (8.4 – Aménagement du territoire)

Le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus des entreprises pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Mairie, église et cimetière :

	YILDIRIM	THIRIET	FM RENOVATION
Mairie :	13 694.00 €	10 950.00 €	10 057.00 €
Eglise :	10 660.00 €	9 915.00 €	8 130.00 €
Cimetière :	6 246.00 €	2 245.00 €	/
TOTAL :	30 600.00 €	23 110.00 €	18 187.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise YILDIRIM,
- Autorise le Maire à signer le devis,

2. Sollicitation des amendes de police pour des travaux de sécurité sur la RD70 (7.5 – subventions)

Le conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière sur la RD70 aux entrées du village, en obligeant une diminution des vitesses de circulation, et en sécurisant la traversée des piétons.

Il est décidé de faire réaliser 2 plateaux sur la rue du Général de Castelnau et la rue de Lunéville.

Considérant que le montant de ces travaux est estimé à 95 432,08 € HT.

Considérant que la mise en œuvre de ces travaux de sécurité routière pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre des amendes de police 2018.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle une subvention au titre des amendes de police pour la création de 2 plateaux permettant de sécuriser la RD70 pour l'année 2018.

3. Sollicitation DETR pour des travaux de sécurité sur la RD70 (7.5 – subventions)

Le conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière sur la RD70 aux entrées du village, en obligeant une diminution des vitesses de circulation, et en sécurisant la traversée des piétons.

Il est décidé de faire réaliser 2 plateaux sur la rue du Général de Castelnau et la rue de Lunéville.

Considérant que le montant de ces travaux est estimé à 95 432,08 € HT.

Considérant que la mise en œuvre de ces travaux de sécurité routière pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2018,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- **S'ENGAGE** à engager les travaux avant le 31 Décembre 2018,
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

4. Sollicitation CTS pour des travaux de sécurité sur la RD70 (7.5 – subventions)

Le conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière sur la RD70 aux entrées du village, en obligeant une diminution des vitesses de circulation, et en sécurisant la traversée des piétons.

Il est décidé de faire réaliser 2 plateaux sur la rue du Général de Castelnau et la rue de Lunéville.

Considérant que le montant de ces travaux est estimé à 95 432,08 € HT.

Considérant que la mise en œuvre de ces travaux de sécurité routière pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du CTS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (sous couvert de la Sous-Préfecture de LUNEVILLE) pour ces travaux, une subvention au titre du **Contrat Territoire Solidaire 2016-2021** ;
- confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget 2018, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et de la Préfecture et à maintenir les biens subventionnés en bon état d'entretien ;
- s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint en cas d'absence du Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5. Règlement de salle (8.9 – culture)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un règlement concernant la location de la salle communale de Courbesseaux qui sera donné aux locataires lors de leur réservation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le règlement de la location de la salle

6. Devis éclairage public (8.8 – environnement)

Le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus des entreprises pour les travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public (montant en HT):

C. FORT ELEC :	40 630.00 €
CITEOS :	41 395.00 €

Les autres devis ne répondaient pas aux attentes en termes d'esthétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise C. FORT ELEC,
- Autorise le Maire à signer le devis,

7. Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) (8.8 – environnement)

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au tarif d'1€ / an / habitant. L'ALEC a pour mission de conseiller la municipalité dans sa gestion énergétique en vue de réaliser des économies d'énergie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

8. Entrées et sorties du SDAA54 pour 2018 (5.7 – intercommunalité)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°18-2017 du SDAA 54 du 4 octobre 2017,

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'accepter :

- les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de :
 - **VILLERS-EN-HAYE**
- les demandes de sortie du SDAA 54 de :
 - **AINGERAY**
 - **AVRAINVILLE**
 - **CRION**
 - **FONTENOY-SUR-MOSELLE**
 - **FRANCHEVILLE**
 - **GONDREVILLE**
 - **JAILLON**
 - **SEXEY-LES-BOIS**
 - **VELAINE-EN-HAYE**
 - **VILLEY-SAINT-ETIENNE**
- Les demandes de modification de périmètre de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais avec la sortie de :
 - **BOISMONT** (déjà adhérente au SDAA 54 avec le syndicat intercommunal d'assainissement et d'épuration de Boismont-Mercy le Bas)
 - **SAINT-JEAN-LES-LONGUYON**
 - **VILLERS-LE-ROND**

9. Annulation de la délibération du 18/05/2015 sur la suppression de l'exonération des 2 ans des constructions nouvelles à usage d'habitation (7.2 – fiscalité)

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération prise le 18/05/2015 sur la suppression de l'exonération des 2 ans des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention – 2 contre – 7 pour) :

- **Décide** d'exonérer de deux ans la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992 ;
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

10. Remboursement des frais engagés par monsieur le Maire (7.7 – avances)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal le remboursement de frais d'annonce sur le « Bon Coin » qu'il a personnellement avancé le 24/08/2017 d'un montant de 38€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

11. Transfert d'une parcelle communale au domaine public (3.5 – autres actes de gestion du domaine public)

Suite aux travaux de voirie effectués sur la parcelle XA38, afin qu'elle permette un accès routier aux parcelles XA 42, 43, 44, 45, le Maire propose de transférer la parcelle communale XA 38 au domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de transférer la parcelle XA38 au domaine public, et autorise le Maire à informer le cadastre de cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15